



Édition 2018

RAPPORT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) - article 255

INTRODUCTION

Répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est le défi du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique. Né en 1987, ce principe pose les bases d'un nouveau paradigme avec la recherche d'un développement économique prenant en compte l'équité sociale et la qualité environnementale. Il s'agit bien d'assurer une efficacité économique sans préjudice pour l'environnement et pour l'homme.

C'est dans ce contexte national et international que le Département des Bouches-du-Rhône cherche, dans ses domaines d'intervention, à répondre à cet enjeu de société.

Le diagnostic posé par les acteurs du territoire à l'occasion des Etats Généraux de Provence a mis en avant l'objectif majeur d'une politique de développement durable tant la situation de ce territoire est contrastée. Cette situation peut se résumer au travers de l'expression d'un paradoxe : notre département dispose d'atouts exceptionnels qui, en théorie, devraient lui conférer une situation socio-économique particulièrement favorable. Et pourtant de nombreux indicateurs mettent en évidence des situations socio-économiques préoccupantes.

La finalité pour le Département est donc de (ré) concilier, par une démarche transversale clairement identifiée, tous les piliers de la société (environnementaux, économiques, politiques et sociétaux) : passer de la contrainte à l'opportunité.

Dans ce cadre, notre institution poursuit des objectifs de solidarité entre les territoires, les habitants, les générations, d'équité sociale dans l'accès à l'emploi, l'habitat, la santé, l'éducation, de préservation de l'environnement et de la qualité de vie et d'épanouissement des êtres humains mais aussi d'exemplarité dans notre fonctionnement interne. Ce rapport est donc l'occasion de présenter les actions en cours et à venir portées par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en faveur du développement durable de la Provence.

Le présent rapport répond également à l'obligation réglementaire définie par la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, qui soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cette loi est précisée par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, et la circulaire d'application du 3 août 2011. La circulaire du 3 août 2011 éclaire également l'esprit et la finalité du rapport annuel de développement durable : « Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux »

SOMMAIRE

La démarche de développement durable du Département des Bouches-du-Rhône	p.4
1. Les leviers d'action 2018 du département pour le développement durable	p.4
2. Les indicateurs territoriaux de développement durable	p.5
Le Département des Bouches-du-Rhône engagé dans les finalités du développement durable	p.6
1. Lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère	p.6
2. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources	p.9
3. Epanouissement de tous les êtres humains	p.12
4. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	p.16
5. Produire et consommer durable	p.20
La dynamique d'intégration des finalités du développement durable au sein des services du Conseil Départemental	p.25
Une dynamique de concertation à grande échelle	p.28

LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

1. LES LEVIERS D'ACTION 2018 DU DÉPARTEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la collectivité, est large et se décline dans toutes les politiques publiques portées par le Département.

En octobre 2016, l'assemblée départementale a adopté son plan 2016-2018 en faveur d'une « Provence Durable ». Ce document a été construit en intégrant les nouvelles orientations stratégiques issues de la démarche participative des Etats Généraux de Provence. Ce programme retient 5 axes et 19 enjeux prioritaires déclinés à travers 60 actions transversales et représentatives de l'ensemble des domaines d'intervention du Département :

- Promouvoir la solidarité active,
- S'engager en faveur de l'emploi,
- Garantir le patrimoine d'hier et de demain,
- Relever le défi de la mobilité et du numérique,
- Complété d'un 5eme axe visant une administration exemplaire.

Cet engagement implique toutes les Directions de la Collectivité avec des objectifs en termes de transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue. L'année 2018 a été consacrée au suivi et à l'évaluation de ces actions.

Cette démarche, désormais pilotée par la Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire (Direction de l'Environnement, des Grands projets et de la Recherche) avec celle de l'Agenda21, rejoint par là même la réflexion engagée autour de l'élaboration d'une stratégie environnementale et du Plan Environnement. Ces orientations reflètent l'importance de la synergie et la cohérence que doivent porter ces outils pour rendre l'action Départementale plus efficiente.

Pour porter cet ambitieux projet, le Département a confié le pilotage au plus haut niveau, via le comité stratégique présidé par l'élu délégué Bruno GENZANA. Il est composé de la Direction Générale des Services et de l'ensemble des Directions Générales Adjointes. Depuis le 21 septembre 2015, conformément aux souhaits de Bruno GENZANA et avec l'accord de la Présidente, sa composition a été élargie à d'autres élus départementaux sensibles à cette thématique (Martine AMSELEM, Marie-Pierre CALLET, Rose-Marie INAUDI, Marine PUSTORINO, Michèle RUBIROLA-BLANC).

Pour la plupart des thématiques, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes, la collectivité n'intervient pas seule sur les questions de développement durable. En effet, elle met en œuvre ses politiques publiques en lien avec des partenaires, notamment publics, parapublics ou associatifs.

Ce rapport de situation ne vise pas à citer l'exhaustivité des actions menées par le Département dans le cadre de ses politiques publiques. Il a vocation à mettre en avant un certain nombre d'entre elles pour leur contribution au développement durable du territoire. Ce rapport est présenté annuellement.

2. LES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce chapitre présente pour information quelques indicateurs territoriaux les plus récents, marqueurs des dimensions sociale, économique, environnementale et de gouvernance :

	Bouches-du-Rhône		Région	France	Année N-5 de référence	Année N de référence
	Année N-5	Année N	Année N	Année N		
Indicateurs - Dimension Sociale						
Espérance de vie à la naissance Hommes/Femmes	78 ans	80 ans	80 ans	79 ans	2008	2014
Disparité de niveau de vie (Rapport inter décile)	Non Disponible (ND)	3,88	3,73	3,50	Rupture de série statistique	2013
Pauvreté	ND	18,40 %	17,30 %	14,50 %	Rupture de série	2013
Jeunes non insérés	20,67 %	24,30 %	25,22 %	22,72 %	2008	2013
Part de la population éloignée de plus de 7 mn des services de santé de proximité (%)	ND	0,74 %	3,00 %	7,10 %	Rupture de série	2014
Population exposée au risque d'inondation	13,50 %	13,50 %	23,30 %	10,50 %	2008	2013
Indicateurs - Dimension Economique						
Taux d'emploi	58,20 %	59,03 %	60,92 %	63,22 %	2008	2013
Jeunes diplômés	41,47 %	42,98 %	40,24 %	42,90 %	2008	2013
Part des transports en commun pour se rendre au travail	12,78 %	14,20 %	10,30 %	14,83 %	2008	2013
Emplois de l'économie sociale et solidaire	9,71 %	10,10 %	10,00 %	10,50 %	2008	2014
Effort de recherche et développement	ND	ND	2,33 %	2,25 %	2009	2013
Indicateurs - Dimension Environnementale						
Valorisation de déchets ménagers	32,00 %	39,00 %	32,00 %	41,00 %	2009	2013
Artificialisation des sols	13,61 %	14,03 %	6,50 %	4,90 %	2006	2012
Surfaces cultivées en agriculture bio	9,00 %	18,10 %	15,21 %	3,93 %	2008	2013
Production de granulats	10 900 000 t	8 200 000 t	23 500 000 t	366 000 000 t	2007	2013
Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité	ND	ND	31,60 %	17,60 %	2005	2009
Indicateurs - Dimension de Gouvernance						
Taux de participation au premier tour des élections législatives (%)	57,64 %	45,73 %	-	48,70 %	2012	2017
Population concernée par une démarche Agenda 21	11,35 %	29,70 %	32,38 %	29,81 %	2011	2014

Sources : Données INSEE disponibles au 13/12/2016 sur la base du référentiel national des indicateurs territoriaux de développement durable (Commissariat général au développement durable (CGDD) / Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)

LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE ENGAGÉ DANS LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Les Bouches-du-Rhône, un territoire responsable

Le contexte territorial

Le changement climatique est un défi majeur pour nos sociétés et plus globalement pour l'humanité. Les dangers, planétaires, sont multiples et déjà visibles. En effet, si les grands Etats de ce monde n'engagent pas une reconversion énergétique, d'ici la fin du siècle, une hausse globale de la température, de l'ordre de 5°, est à prévoir entraînant une élévation du niveau des mers de près d'un mètre. Et la Provence n'échappera pas à ce phénomène. Le changement climatique n'est donc pas une réalité qui s'observe de loin. Diminuer la pollution atmosphérique constitue un enjeu majeur de notre territoire et de sa population. Les habitants des Bouches-du-Rhône perdent six mois de leur vie dans les embouteillages et six mois d'espérance de vie à cause de la pollution.

Les engagements du Conseil départemental

Conscient que la Provence est déjà impactée par le changement climatique, le Conseil départemental met en œuvre une politique exemplaire pour réduire son empreinte carbone. Ainsi, l'amélioration de la mobilité sur le territoire des Bouches-du-Rhône constitue un des axes prioritaires pour le Département. Dans le cadre du Plan Mobilité, l'exécutif départemental a donc souhaité multiplier les alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle pour répondre à un double objectif d'efficacité économique et environnementale.

Le Département se mobilise ainsi pour encourager la mobilité douce et diminuer la part modale de l'automobile.

L'autre enjeu majeur pour le Département est la réduction de la consommation et de la dépense énergétique des ménages.

Enfin, il souhaite inscrire le territoire dans une transition énergétique consistant à diminuer nos besoins en énergie fossile en facilitant le recours aux énergies alternatives.

	Département	Année N-2 de référence	Année N de référence
Bilan carbone du Patrimoine bâti (GES)	-17,6%	2012	2014
Energie consommée d'origine renouvelable	42%	-	016
Production d'énergie d'origine renouvelable par le Département	1,2%	-	016

Exemples d'actions en cours favorisant un développement durable du territoire

«Provence Eco-Renov» : financer des travaux de rénovations énergétiques des logements.



Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de lancer en juin 2016 un dispositif innovant et inédit, destiné à aider environ un millier de foyers de la classe moyenne à réaliser, chaque année, des travaux de rénovation de leur logement. Il a vocation à aider les propriétaires qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique, afin de réduire leurs consommations et leurs dépenses, tout en favorisant le secteur du bâtiment et la protection de l'environnement. Cette aide départementale peut représenter jusqu'à 25% du coût des travaux éligibles, dans une limite de 3 000 € par foyer. En moins de deux ans, 1934 foyers ont bénéficié de l'aide « Provence Eco-Renov » pour un montant de subventions octroyé de 3 282 102 €. L'aide départementale a accompagné la réalisation de près de 16,5 millions de travaux au bénéfice des particuliers et des entreprises locales, reconnues garantes de l'environnement.

Création d'un grand réseau cyclable sur 5 ans.



Le Département a élaboré un schéma départemental qui permettra à terme de passer de 80 à 500 kilomètres de pistes cyclables. Il engage pour cela 40 M€ sur 5 ans. Les premiers travaux faisant suite aux EGP ont été engagés dès 2016 avec près de 1 M€ consommé pour l'année considérée. En 2017, cette dépense s'élève à près de 3 M€ permettant ainsi la réalisation de nouvelles pistes cyclables. En 2018 la programmation budgétaire prévoit spécifiquement 11 M€ au Budget Prévisionnel 2018 pour ce type d'aménagement.

Aménagement d'aires de co-voiturage.



Le Département étudie et aménage des aires à proximité de grands axes et de lignes de transports en commun. En 2016, 3 aires ont été mises en service, à Berre-l'Etang (RD113), à Fuveau et aux Pennes-Mirabeau (RD113), faisant suite à la réalisation de l'extension de l'aire de Meyrargues en 2015. En 2017, 2 aires ont été réalisées et mises en service (Venelles, Auriol). Un projet est actuellement à l'étude dans le cadre de la réalisation de l'échangeur de Belcodène (A52).

Le Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan Air-Energie-Climat Territorial.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département alloue des aides financières aux communes pour leurs travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux, pour la réalisation de pistes cyclables et voies vertes, ou encore pour l'acquisition de véhicules électriques.

Elaboration et déploiement d'un Plan Départemental pour la Mobilité.



300 M€ seront mobilisés sur la période 2016 - 2020 pour soutenir le financement de nouvelles infrastructures, augmenter la part des Transports Collectifs dans les déplacements, offrir aux usagers des fréquences et une régularité plus attractives et pour améliorer l'interconnexion entre les différents modes de déplacements avec de nouveaux pôles d'échanges multimodaux et de parking relais.

Dans ce cadre 244 M€ ont été engagés à ce jour pour les opérations telles que :

- La conversion énergétique des réseaux.
 - La création du BHNS Aixexpress.
 - L'acquisition de cars à double étage sur la ligne Aix-Marseille.
 - L'aménagement de voies réservées aux autoroutes.
 - La construction de 5 pôles d'échanges.
 - La modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Aix.
 - La création du Boulevard Urbain Sud et la requalification de la Rocade du Jarret.
-

Le Département se met à l'énergie verte et diminue son empreinte carbone

Devant cet enjeu, le Conseil départemental s'engage dans la transition énergétique :

- Aujourd'hui, le Département achète son électricité 100% garantie d'origine renouvelable. Près des trois quarts de l'énergie qu'il consomme est ainsi d'origine renouvelable.

- Pour optimiser leur gestion énergétique, les collèges publics du département bénéficient d'un programme spécifique : équipe dédiée à l'exploitation et à la conduite économe des équipements, programme de construction au standard « Bâtiment à énergie positive ». Des mesures qui portent leurs fruits notamment grâce à l'implantation d'équipement photovoltaïque qui réduit l'impact carbone des collèges.

- Parallèlement, la rénovation ou réhabilitation des bâtiments départementaux fait préalablement l'objet d'audits énergétiques, permettant de définir les moyens à mettre en œuvre pour réduire les dépenses en énergie ainsi que l'émission de gaz à effet de serre.

2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Les Bouches-du-Rhône, un territoire préservé

Le contexte territorial

Le territoire des Bouches-du-Rhône est d'une grande richesse naturelle, mais il est fragile et soumis à de fortes pressions. Il est caractérisé par une importante concentration industrielle, un fort développement urbain, un risque de mitage des espaces naturels, des sites admirables mais sensibles, des zones agricoles à conserver, une remarquable façade maritime d'environ 280 kilomètres à protéger. Alors que 95% de la population des Bouches-du-Rhône vit en zone urbaine, 50% du territoire départemental est encore « naturel » ce qui lui vaut d'occuper le premier rang français en matière de classement en zones naturelles.

Les engagements du Conseil départemental

La préservation du patrimoine naturel et du cadre de vie des habitants s'intègre donc naturellement dans l'ambition du Département de favoriser un développement durable du territoire. La politique « environnement et gestion des domaines départementaux » se décline ainsi autour de la protection de la flore et de la faune, de la gestion des sites protégés et des domaines départementaux.

Exemples d'actions en cours favorisant un développement durable du territoire

Protéger les forêts contre les incendies.



Chaque été, la Provence et sa végétation sont exposées au risque de feux de forêt en raison des épisodes de chaleur, d'une végétation asséchée par le manque de précipitations et la présence régulière du mistral. Tout au long de l'année, les 140 agents forestiers sapeurs du Département conduisent des actions préventives de débroussaillage, et pendant l'été, ils sont intégrés au dispositif de surveillance des massifs forestiers.

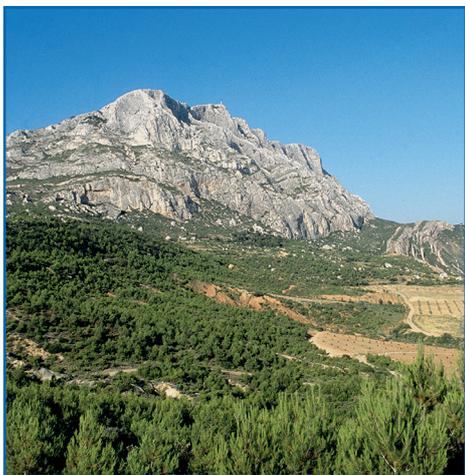
Cependant, pour protéger notre végétation et toute la biodiversité qu'elle abrite, il est primordial de bannir les mauvais comportements. Pour sensibiliser les habitants, le Département a lancé une campagne d'informations « # Soyons vigilants » rappelant les bons gestes à avoir en période estivale et ceux à proscrire.

De plus, le Département aide financièrement les communes et les syndicats de massif à réaliser des travaux forestiers pour la prévention des incendies et la restauration des terrains incendiés.

Développer notre connaissance des ressources en eau.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable montre que le département est alimenté en eau potable à 80% par la ressource Durance-Verdon (via le canal de Marseille et le canal de Provence) et à 20% par des ressources souterraines locales (nappe de Crau, de la Basse Durance, aquifères karstiques, ...). Bien qu'à ce jour la ressource soit suffisante pour répondre aux besoins, le Département initie et soutient des études afin d'anticiper la baisse de la ressource disponible et le risque de conflit d'usages dans les années à venir.

Acquisitions foncières et ouverture au public des espaces naturels sensibles.



Le Département est propriétaire de plus de 16 500 ha d'espaces naturels sur le territoire des Bouches-du-Rhône, répartis en 32 domaines, ce qui le classe au 1^{er} rang des départements français. Il s'agit d'un territoire disposant d'une grande variété et d'une extraordinaire richesse de grands ensembles écosystémiques. A ce titre, et afin de préserver la biodiversité, mais aussi de développer des pratiques respectueuses dans les parcs et domaines départementaux, le Département souhaite, d'une part, poursuivre sa politique d'acquisition d'espaces naturels sensibles et, d'autre part, développer l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion durable pour l'ensemble de ses domaines départementaux. L'objectif pour ce dernier point est de tendre vers une gestion à faible empreinte écologique et d'anticiper les conséquences du changement climatique.

La filière bois en Provence.

Afin de développer la ressource renouvelable, locale et créatrice d'emploi, aujourd'hui sous exploitée, le Conseil départemental conduit des missions (études et animation) sur les potentialités de développement de la filière bois dans les Bouches-du-Rhône, notamment en partenariat avec l'association des communes forestières.

Enfin, le 14 avril 2018 est parue l'actualisation de la norme relative à l'utilisation du bois dans la construction qui intègre désormais le pin d'Alep.

Cette norme reconnaît ainsi ce matériau de construction de grande qualité. Pour mener à bien ce projet le Département a apporté son soutien à l'interprofession France Forêt Bois aux côtés de la Région et de la Métropole Aix-Marseille.

Des abeilles sur les toits de l'Hôtel du Département.



Les abeilles sont un élément essentiel de la vie mais de graves dangers les menacent. Il est donc très important de multiplier les essaims, en particulier dans de nouveaux espaces que sont les villes, les zones d'activités, les zones commerciales, les pépinières d'entreprises.

S'inscrivant pleinement dans ce mouvement de protection de la nature, et en particulier des abeilles, le Conseil Départemental accueille depuis avril 2017 cinq ruches sur le toit-terrasse de son siège à Marseille.



Des agents de la collectivité volontaires encadrés et formés par des membres de l'Abeille Provençale s'occupent de l'entretien et du suivi des ruches. 50 kg de miel toutes fleurs ont été récoltés sur la saison 2017.

3. EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Les Bouches-du-Rhône, un territoire préservé

Le contexte territorial

Le développement durable d'un territoire repose sur le principe d'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...). Mais pour permettre l'épanouissement de tous, la transmission des savoirs, le partage, la culture et le sport constituent des fondamentaux dans la mise en œuvre d'un projet de développement durable. Dans ce cadre, les politiques mises en œuvre par le Département sont nombreuses et transverses. Il veille, notamment au respect d'un certain équilibre territorial par une présence sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône de ses collèges, de ses équipements culturels et sportifs, par la valorisation de ses domaines départementaux et par la proposition d'une offre diversifiée en direction de tous les publics.

Les engagements du Conseil départemental

Le Département s'implique de manière transversale dans des actions qui favorisent l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux services de proximité à destination de tous les publics. En effet, l'élargissement des publics et des pratiques culturelles est un objectif majeur de la politique culturelle du Département. Il en va de même pour la politique jeunesse et sport qui place dans ses enjeux prioritaires l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive par le soutien au mouvement sportif, aux athlètes et par l'organisation de manifestations sportives. De manière plus précise, le Département a engagé de nombreuses actions visant à sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République, préparer les citoyens de demain et soutenir la culture pour tous au service de l'attractivité du territoire ou pour lutter contre toutes les discriminations.

Exemples d'actions en cours favorisant un développement durable du territoire

Le Conseil d'Orientation de Lutte contre les Discriminations (COLD)



Lancée en juin 2017, cette nouvelle instance, propose une réflexion nouvelle sur la question centrale des discriminations dans la société. Apporter des réponses concrètes et efficaces est l'objectif du COLD, en établissant un dialogue ouvert avec les acteurs associatifs et institutionnels et en se concentrant sur 3 thèmes : l'égalité femmes-hommes, le harcèlement scolaire et l'homophobie. Des actions de sensibilisation sont également menées telles que la campagne d'information « #Retirons les étiquettes » en complément d'un soutien accru aux associations qui luttent contre les discriminations.

Prévention de la radicalisation.

Aujourd'hui en France, de nombreuses personnes sont radicalisées ou sous influence de mouvements djihadistes puissants. Face à cette situation, le Département s'est mobilisé en intégrant la prise en compte de ce phénomène dans la mise en œuvre de ses missions obligatoires dans un souci à la fois de sécuriser ses bâtiments et leurs usagers et de repérer les signes de radicalisation. Outre ces mesures de vigilance, le Département a lancé un appel à projet en 2017 pour faire émerger des actions préventives. Le but est d'innover en matière de lutte contre la radicalisation par des réponses inventives dans le domaine de la communication, du numérique et des réseaux sociaux. Un projet d'envergure, en partenariat avec l'Etat et la CAF, a été lancé fin 2017, début 2018 pour sensibiliser les professionnels du champ social aux problématiques actuelles de radicalisation et les accompagner dans la mise en œuvre de projets avec les jeunes qu'ils accompagnent. Des maquettes pédagogiques ont également été proposées aux professionnels. Des ateliers de décryptage des messages, de lecture critique et distanciée des contenus, d'usages du web, et la réalisation de pastilles vidéo ont été organisés à destination des jeunes et des jeunes adultes. La dimension numérique de l'action est engagée. Elle pourrait permettre d'atteindre l'enjeu de viralité sur internet prévu dans l'action.

Des actions éducatives repensées.

Le Département, en lien avec les services de l'Education Nationale soutient et organise des actions éducatives à destination des collégiens visant à conforter les apprentissages via une pédagogie ouverte, une éducation non formelle. Dans ce cadre, le Département a souhaité accompagner chaque niveau de classe sur un projet pédagogique spécifique afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux de société et de les préparer à être des citoyens responsables :

- En 6^e : la découverte du patrimoine naturel départemental à travers des sorties « nature » animées par des guides et associations spécialisées. Parallèlement, un livret sur la biodiversité, réalisé et édité par les services du Département, a été distribué à la rentrée 2017 à l'ensemble des élèves de 6^e.

- En 5^e : les usages pédagogiques du numérique dans le cadre du Plan national numérique (équipement en tablettes numériques avec contenus pédagogiques et en matériels informatiques).

- En 4^e : la prévention des addictions, la sensibilisation à la sécurité routière et à une alimentation de qualité.

En 3^e : la visite du camp des Milles dans le cadre du devoir de mémoire.

En outre, un livret sur la biodiversité, édité par les services du Département, a été distribué à la rentrée 2017 à l'ensemble des élèves de 6^e.

D'autres actions éducatives sont également proposées aux collèges pour tous les niveaux de classes sur des thématiques telles que le vivre ensemble, l'éco-citoyenneté, la découverte du monde professionnel ou l'éducation artistique et culturelle. Ces actions s'inscrivent dans un plan stratégique de politique éducative globale pour les années 2017 à 2027, de 2,5 milliards d'euros, baptisé « Plan Charlemagne », adopté à l'unanimité par la Commission Permanente en octobre 2017. Il a pour objectif de donner aux collégiens un cadre d'apprentissage serein, motivant et favorable à leur réussite éducative.

Dès l'année scolaire 2017 /2018, les 2/3 (soit 600) de la totalité des classes des 4 niveaux ont pu bénéficier d'actions pédagogiques ciblées sur ces thématiques prioritaires.

Enfin, le Département a accueilli en décembre l'édition 2017 de la remise des labels « Etablissements en Démarche de Développement Durable » (E3D), opération portée par le Rectorat de l'académie Aix-Marseille, dont la collectivité est partenaire et qui vise à valoriser les établissements scolaire qui s'engage dans une démarche globale volontariste.

150 jeunes volontaires en service civique.



Le service civique est un dispositif national d'encouragement à l'engagement citoyen, créé par la loi du 10 Mars 2010. Il a pour objectifs de renforcer la cohésion nationale, de favoriser la mixité sociale et de rapprocher les jeunes de missions de service public essentielles au vivre ensemble. En 2017/2018, 150 jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap) ont été recrutés dans ce cadre par le Département et œuvrent pour la réalisation de 27 missions au sein des services dans les domaines suivants : culture, solidarité, sports, jeunesse, éducation, santé, insertion, personnes handicapées/personnes du bel âge, enfance/famille, environnement, transports/ports et routes. Un recrutement de 150 jeunes est également prévu pour 2018/2019. Durant une période de 6 ou 8 mois selon les missions occupées, ils bénéficient d'une indemnisation, d'une formation dans le domaine de leur mission, mais également d'un accompagnement personnalisé au service de leur projet professionnel et de vie.

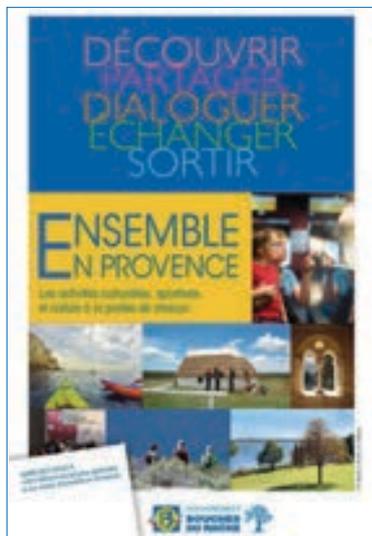
Le guide « handicontacts ».

Le Département a un rôle essentiel dans les réponses apportées aux personnes en situation de handicap afin de leur permettre de conserver ou d'acquérir leur autonomie et ainsi de participer pleinement à la vie citoyenne. C'est pourquoi le Département des Bouches-du-Rhône a souhaité éditer un guide au service des personnes en situation de handicap. L'ambition de cet outil est de faciliter l'accès à une information organisée à destination des personnes handicapées, de leurs familles ou de leurs proches. Le Département a par ailleurs confié au Mouvement Parcours handicap 13 la mise en place du volet territorialisé Handicontacts, avec pour objectif de développer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et des familles dans une logique de proximité territoriale par le développement d'un réseau d'acteurs locaux en capacité de renseigner ou d'orienter de manière adaptée et personnalisée.

L'ouverture au public des équipements sportifs des collèges hors temps scolaire.

Cette action permet de répondre à des besoins identifiés sur le territoire en termes de lieux d'entraînement pour les associations, d'accès à la pratique sportive pour tous et d'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs des collèges, qui restent fermés en dehors du temps scolaire. Le déploiement du dispositif est progressif. Un premier bilan 26 collèges ouverts sur tout le territoire des Bouches-du-Rhône et 3 ouvertures à venir.

« Ensemble en Provence » : Culture, Sports et Loisirs pour tous.



Le Département des Bouches-du-Rhône a développé, en appui de ses compétences sociales, une politique volontariste d'accès à des actions culturelles, sportives ou environnementales favorisant la cohésion sociale et l'épanouissement des citoyens. La démarche « Ensemble en Provence » contribue à l'égal accès de chacun à la vie locale départementale, en aidant particulièrement ceux qui y participent le moins ou qui se trouvent empêchés. En 3 ans, 25 000 personnes, jeunes, adultes en insertion, familles, personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, ont bénéficié de la programmation culturelle, sportive ou de loisirs, proposée par le Département et ses partenaires.

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Les Bouches-du-Rhône, un territoire préservé

Le contexte territorial

Les Bouches-du-Rhône disposent d'atouts exceptionnels dans un très large éventail de domaines. Et pourtant, quelques chiffres indiquent a contrario que le département souffre d'un retard certain par rapport à des territoires comparables. 18,4 % des habitants du département vivent sous le seuil de pauvreté en 2013, avec moins de 989 euros par mois. Dans la commune de Marseille, le taux de pauvreté dépasse 25 %. Les contrastes à l'intérieur de l'aire urbaine sont également très marqués ; ainsi, Aix-en-Provence polarise des populations aux revenus élevés voire très élevés. Concernant l'emploi, le chômage atteint 12,2 % en 2015, niveau supérieur à la moyenne régionale, et on constate un déficit d'emplois salariés estimé à 60.000 sur le seul territoire de la métropole, un solde d'actifs négatif et un déficit d'entreprises de taille intermédiaire. D'autre part, le département des Bouches-du-Rhône n'échappe pas au phénomène de vieillissement de la population. Aujourd'hui, 17 % de la population est âgé de 65 ans ou plus, soit près de 330 000 personnes. Parmi elles, 95 000 ont plus de 80 ans et 64 % des personnes âgées dépendantes vivent à domicile aidées par une tierce personne. En 2030, selon l'INSEE, le département devrait compter plus de 655 000 personnes de plus de 60 ans, soit 31 % de la population totale. Concernant la solidarité avec les territoires, le Département reste plus que jamais, le garant d'un équilibre entre tous les territoires grâce à une politique volontariste forte de soutien aux communes.

Les engagements du Conseil Départemental

Du nourrisson au jeune majeur, de l'adulte aux personnes du bel âge en perte d'autonomie, le Département s'engage au quotidien pour chaque habitant et tout au long de sa vie. Il inscrit son action dans une logique de solidarité active et territoriale afin de permettre à chacun d'accéder à des services de proximité sur tout le territoire. Il s'évertue à aider davantage les personnes les plus fragilisées, à accompagner le vieillissement de la population, à favoriser et dynamiser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et maintenir les services de proximité via une politique volontariste de soutien aux projets portés par les 119 communes des Bouches-du-Rhône.

Exemples d'actions en cours favorisant un développement durable du territoire

ProxiDon : Une innovation contre la précarité.



Mise en place par la Banque Alimentaire et soutenue par le Département, PROXIDON est une plateforme internet totalement novatrice. Le projet, initialement porté par la Banque Alimentaire du Rhône, a été primé à l'échelle internationale par Google. Elle permet aux commerces de proximité de faire des dons aux associations caritatives les plus proches, grâce à un système basé sur la géolocalisation. Cette application simple et innovante offre aux commerces une solution pour réduire leur quantité de denrées consommables mises aux déchets tout en permettant aux associations de compléter localement et gratuitement leur approvisionnement au profit des plus démunis. Associé à la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône, le Département soutient cette initiative qui s'inscrit pleinement dans sa politique de lutte contre la précarité. Aujourd'hui PROXIDON est en relation avec plus de 80 commerces et 80 associations partenaires. Cette initiative a permis de distribuer 94 tonnes de produits alimentaires à 145 324 foyers en 2017.

Des aides pour le droit au répit des personnes aidantes.

Ce dispositif consiste à organiser le remplacement de l'aidant sur une période maximum d'une semaine, afin de le soulager. En 2015, 200 familles de Marseille ont pu bénéficier de cette action, avec en 2016, doublement du dispositif. En 2018 ce dispositif sera étendu aux territoires d'Aix-en-Provence et Salon-de Provence. Parallèlement, le département a mis en œuvre depuis 2018, la possibilité de télétravail pour les agents du Conseil départemental qui sont aidants familiaux.

L'accélérateur de l'emploi et la dynamique événementielle pour l'emploi en Provence.



Inauguré le 17 Mars 2016, et exclusivement consacré à l'emploi, l'accélérateur est le 1^{er} dispositif de ce type créé par un Département. L'accélérateur est un parcours de préparation du public à son retour dans le monde du travail, en particulier pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes. C'est aussi un espace de rencontre et d'échange avec le monde économique et les acteurs de l'emploi, et un lieu dédié aux événements consacrés à l'emploi.

En 2017, l'accélérateur a reçu près de 1200 personnes et aura accueilli 10 cycles consacrés à des secteurs d'activité en sous tension, 4 matinales de l'emploi, 7 tables rondes organisées, 4 rencontres partenaires pour les pactes d'objectifs, 5 rencontres avec des chefs d'entreprises, la signature du manifeste des directeurs commerciaux de France et la journée passeport pour l'emploi. D'autre part, le Forum de l'Emploi est un nouveau rendez-vous majeur annuel. Sa première édition, le 13 avril 2016, a rassemblé plus de 6 000 personnes et sa 2^e édition, le 28 avril 2017, aura réuni plus de 60 entreprises, et 25 acteurs de l'emploi pour une fréquentation de près de 7000 visiteurs.

Le Club des entreprises de Provence : au cœur de l'emploi.



Le Club des entreprises de Provence, symbolise la dynamique du Département autour de l'emploi. Cette structure a pris un nouvel élan en 2016 avec plus de 110 nouveaux membres et compte aujourd'hui près de 500 membres représentant près de vingt secteurs d'activités. TPE et PME y rencontrent de grands groupes et établissent des relations professionnelles. Le Club des Entreprises de Provence réunit des entreprises, fédérations, partenaires associatifs qui souhaitent se mobiliser dans la stratégie globale du territoire en faveur de l'emploi, de ses entreprises et ses habitants. Prioritairement, il propose un service d'accompagnement des entreprises en matière de recrutement, notamment par la pré-sélection et la préparation de candidats aux compétences adaptées ou transférables. Ensuite, il est un cadre d'échanges sur les questions d'emploi, permettant d'enrichir l'action de la collectivité comme d'améliorer les pratiques des entreprises. Son activité s'organise autour de rencontres thématiques avec la présence d'experts par groupe d'une vingtaine de membres, de petits déjeuners d'accueil des nouveaux membres, de rencontres emploi mensuelles par secteur d'activités, des matinales de l'emploi, et d'une séance plénière qui permettent de partager les grandes orientations. En 2017, 1319 offres d'emplois ont été collectées, 2050 mises en relation effectuées, et 403 placements réalisés.

Des lieux de proximité reconnus pour la qualité de leur accueil.

Des maisons de la solidarité de Marseille jusqu'au Musée départemental Arles antique, la soixantaine de sites gérés par le Département des Bouches-du-Rhône accueillent au quotidien un public nombreux et très diversifié. En effet, chaque année, ce sont près de 700 000 visiteurs qui franchissent nos portes et 2,6 millions d'appels qui sont transmis dans les services. Enjeu majeur de la qualité des services publics, l'accueil constitue le levier privilégié de l'amélioration de la relation entre l'administration et ses usagers. Le Département des Bouches-du-Rhône a obtenu en 2018 le renouvellement de sa certification Qualité Accueil Service Public local, délivrée par AFNOR. C'est aussi une administration largement plébiscitée par ses usagers puisque la satisfaction usager en 2017 est de 94,8% pour l'accueil sur site et de 82,5% pour l'accueil téléphonique.

« Les Maisons du Bel Age ».



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône innove en 2018 avec un projet ambitieux : ouvrir des maisons du Bel Age à travers tout le département pour répondre aux besoins des 60 ans et plus, autant sur le plan administratif que sur le plan de la qualité de vie. Le parti pris est celui de la proximité, grâce à une administration engagée qui se rend disponible auprès de ses usagers sur l'ensemble du territoire. Le Conseil Départemental tente ainsi d'anticiper le bouleversement démographique qui est engagé, conséquence du « Baby-boom » d'après-guerre, pour accompagner le territoire dans les changements qui vont découler de cette évolution sociologique. Ce sont ainsi 7 Maisons du Bel Age qui ouvriront leurs portes en 2018, et le programme prévoit d'en ouvrir une quarantaine supplémentaire dans les 2 ans à venir. L'objectif est d'accompagner nos personnes du Bel Age dans leurs démarches administratives, les aidants à profiter de toutes les aides à domicile auxquelles elles ont droit, pour prolonger leur autonomie. Ce service vise aussi à lutter contre l'isolement en leur proposant de nombreuses activités culturelles et sportives.

5. PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLE

Les Bouches-du-Rhône, un territoire préservé

Le contexte territorial

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels. Il est nécessaire de limiter au maximum les risques pour l'environnement, pour les conditions de la vie sur terre et par là même, pour l'homme.

Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables : un patrimoine naturel exceptionnel, un potentiel économique et industriel important, un réseau urbain multipolaire de niveau européen et surtout une agriculture performante. En effet, avec ses 4 200 exploitations réparties sur 30 % de la surface du territoire, ses 18 000 salariés et ses 36 000 ha exploités en Bio ou en conversion (Agence Bio 2017), l'agriculture occupe une place prépondérante.

Notre territoire est également une destination touristique attractive. Avec près de 41 millions de nuitées, 8 millions de touristes accueillis, chaque année, le département est depuis longtemps une des destinations phares en France avec une durée moyenne de séjour de 5,3 jours, une dépense de 60 € par personne et par jour et une consommation touristique de 2,7 milliards par an.

En revanche, les fragilités restent nombreuses : les risques et la pollution menacent les milieux naturels et l'agriculture, la conjonction de l'étalement urbain, de la congestion routière et du déficit de l'offre en transports collectifs dégradent la qualité de vie des habitants. Les dysfonctionnements en matière de déplacements et la forte pression foncière constituent des enjeux territoriaux majeurs pour un aménagement durable.

Les engagements du Conseil Départemental

Dans ce contexte, le Département souhaite apporter son soutien au monde agricole en accompagnant, notamment, les actions en faveur du développement de circuits courts entre producteurs et consommateurs.

L'accès aux services numériques et le pilotage du schéma « *routes durables » constituent également des engagements forts pour le Département.

Enfin, le Département s'engage au quotidien auprès de partenaires tels que Bouches-du-Rhône Tourisme pour le développement d'un tourisme durable en Provence.

Exemples d'actions en cours favorisant un développement durable du territoire

Élaboration et lancement du Schéma Territorial d'Aménagement Numérique.

L'objectif est de couvrir l'ensemble des zones non couvertes en très haut débit dans les Bouches-du-Rhône, pour un département 100% numérique par la réalisation d'un réseau d'initiative publique pour les territoires délaissés par les opérateurs privés. D'autre part, pour relever le défi du numérique en tant que levier de transformation des politiques publiques et levier d'attractivité, le Département souhaite se doter d'une vision stratégique et opérationnelle du développement des usages du numérique et favoriser l'innovation. Pour cela, le Département a lancé un appel à projet visant à consulter les acteurs essentiels du numérique sur le territoire et sélectionner les démarches innovantes.

Le recyclage des matériaux routiers.

Ce dispositif couvre la partie recyclage des matériaux de chaussée routière avec pour objectifs de quantifier la part recyclée actuelle des matériaux bitumineux des chantiers, de sécuriser et accroître les pratiques en matière de recyclage de chaussée (utilisation de produits recyclés, réutilisation des matériaux de chantier), d'harmoniser les prescriptions spécifiques des marchés de travaux dans le but de favoriser les pratiques environnementales vertueuses, et d'en estimer les impacts environnementaux et financiers. Durant l'année 2016, l'accent a été mis sur l'utilisation de techniques alternatives pour la mise en œuvre des couches de roulement. L'utilisation de techniques dites « à froid » a permis de restaurer les qualités routières recherchées tout en diminuant l'impact environnemental du chantier estimé à 27 % d'économie en consommation d'énergie et 34 % d'économie en émission de gaz à effets de serre. Fin 2017 le Département a lancé un grand plan de 40 M€ pour renforcer les chaussées du réseau principal (avec des techniques adaptées aux contraintes d'exploitation tout en prenant en compte des taux de recyclage optimaux). Sur cette lancée des marchés publics spécifiques ont également été préparés afin de conforter les actions de 2016 (enrobés à froid) et de permettre d'introduire des techniques innovantes et des solutions environnementalement avantageuses sur des sites appropriés.

« Tourisme et handicap ».



Le Conseil Départemental et Bouches-du-Rhône Tourisme sont engagés pour développer une offre touristique accessible aux personnes en situation de handicap à travers le label Tourisme & Handicap. Ce label national apporte la garantie d'un accueil de qualité et adapté aux besoins spécifiques des touristes handicapés pour 4 formes de handicap (moteur, visuel, auditif et mental). Dans ce cadre, Bouches-du-Rhône Tourisme accompagne les professionnels du tourisme qui souhaitent obtenir cette reconnaissance.

Le Musée départemental Arles antique a obtenu le label « Tourisme et Handicap » offrant ainsi l'accès à ses collections et expositions aux personnes en situation de handicaps moteur, mental ou auditif.

Développement de l'Agritourisme.

Ce dispositif vise à apporter une aide aux exploitations agricoles qui souhaitent diversifier leur activité en créant un hébergement touristique sur l'exploitation, en développant la transformation à la ferme et/ou la vente directe de produits issus de l'exploitation, ou en créant des infrastructures récréatives et de loisirs sur l'exploitation.

Soutenir l'agriculture biologique.

Le Département soutient les investissements des exploitants agricoles pour le démarrage ou le maintien d'une production en agriculture biologique. En 2 ans d'existence du dispositif, 103 projets ont déjà été financés (viticulture 19 %, arboriculture 29 %, maraichage 12 %, polyculture 15 %, oléiculture 15 %, élevage et cultures fourragères 5 %) et plusieurs projets sont en cours d'instruction.

Le Marché hebdomadaire des producteurs de l'esplanade, véritable système d'alimentation localisé.



Fort de sa politique agricole volontariste, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'est fixé comme objectif prioritaire d'encourager la commercialisation en «circuit court» des produits du département. Ce mode de distribution est du gagnant-gagnant : économiquement plus avantageux pour les producteurs qui vendent en direct, les consommateurs sont également informés et rassurés sur l'origine des produits qu'ils consomment. C'est aussi une autre façon de soutenir les agriculteurs, complémentaire à l'ensemble des aides directes agricoles que le Conseil départemental leur accorde par ailleurs.

Depuis septembre 2014, avec l'appui de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, le Département des Bouches-du-Rhône accueille de nombreux agriculteurs et éleveurs de notre département sur l'Esplanade de l'Hôtel du Département pour proposer un marché paysan au cœur de la ville. En 2017, il accueille 22 exposants, soit une croissance de 15% par rapport à 2014.

Le Salon des Agriculteurs de Provence



Organisé dans un lieu emblématique (domaine du Merle), en partenariat avec la Chambre de l'agriculture, cet événement d'ampleur vise à valoriser l'agriculture des Bouches-du-Rhône auprès du grand public, des consommateurs et donner la parole aux professionnels. La 2^e édition a accueilli 45 000 visiteurs (+12,5%/2016) et la 3^e 50 800 visiteurs (sur 2 jours !).

Agrilocal 13

Le développement de l'approvisionnement local est un axe prioritaire de la politique du Département. En effet, face à la multiplication des crises et des scandales alimentaires, « consommer local » devient une tendance de fond qui permet de développer une véritable stratégie de valorisation des produits du terroir en circuits courts en répondant tout à la fois aux enjeux économiques, environnementaux, éducatifs et de santé du territoire.

C'est pourquoi, depuis la rentrée 2017, le Département a mis en place le dispositif Agrilocal 13 : une plateforme internet de mise en relation directe de fournisseurs de produits agricoles (agriculteurs ; artisans ; entreprises agro-alimentaires) et d'acheteurs publics de la restauration collective. Il s'agit de faire de la restauration hors domicile un vrai débouché économique pour les producteurs en massifiant l'offre auprès des 130 collèges des Bouches-du-Rhône (7 millions de repas/an) tout en éduquant et en sensibilisant les jeunes à l'importance de bien s'alimenter.

Au 10/08/2018, sont inscrits sur notre plateforme près de 55 acheteurs publics volontaires (dont 80 % sont des collèges) et 124 fournisseurs volontaires dont 68% sont des producteurs et 32% des plateformes d'approvisionnement (Goutez au 13 de la Chambre d'Agriculture, des artisans, la société Localizz, des coopératives...) pour environ 534 produits référencés.

**Le Conseil Départemental impliqué dans le Programme Européen
« Life Intégré Déchets »**

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soutenue par les élus de sa majorité, a inscrit le Département dans le programme d'accompagnement des territoires intitulé « Life Intégré Déchets » porté par l'Europe, le Conseil régional et l'ADEME. Il s'agit d'un levier important qui accompagne l'engagement du département à lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le Département a déposé un projet d'action dans le cadre de ce programme LIFE pour un montant global de 900 000 € réunis autour de deux axes principaux :

- 1 / La mise en place du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (600 000 €)
 - Equipement des collèges en cellules de refroidissement pour permettre la réutilisation des excédents de production
 - Sensibilisation et formation des équipes de production (chefs de cuisine et seconds de cuisine) à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les différentes étapes : achats, production, gestion, distribution...
 - Sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire)
- 2/ L'optimisation de la gestion des volumes des déchets dans les collèges (300 000 €)
 - Equipement de 10 collèges pilotes (compacteur, chariots, aménagements de locaux...) en vue d'améliorer la gestion du volume et des flux des déchets
 - Elaboration d'un référentiel des collèges pour le tri, la valorisation et la maîtrise du volume des déchets.
 - Accompagnement au changement des pratiques induit par la législation en matière de gestion des déchets des collèges (réduction, tri, valorisation)

De plus, la lutte contre le gaspillage alimentaire ne se limite pas aux seules actions dans les collèges et fait aussi écho à l'action Proxidon précédemment décrite.

LA DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Au même titre que toute organisation, une collectivité territoriale consomme de l'énergie, des ressources, produit des déchets, occasionne des déplacements. La notion de collectivité exemplaire vise la mise en œuvre des principes de responsabilité sociétale au cœur même de l'organisation, concept intégrant les préoccupations sociales, environnementales, et économiques.

Les engagements du Conseil Départemental

Les actions engagées s'inscrivent dans la volonté du Département de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en agissant notamment sur les déplacements de ses agents, de développer une démarche d'exemplarité pour l'entretien des espaces dont il a la gestion (espaces naturels sensibles, bords de routes départementales, espaces verts départementaux), et d'imaginer d'autres formes d'organisation du travail afin d'être plus efficace et de rendre un service de meilleure qualité à ses usagers. A ce titre, le développement du numérique apparaît comme un moyen incontournable de mieux exercer les missions au services des usagers, et un outil de performance de la collectivité associant tous les agents dans le cadre d'un fonctionnement interne optimisé respectueux des principes du développement durable.

Exemples d'actions en cours favorisant un développement durable du territoire

Achat de 100 véhicules électriques sur 5 ans

La loi de transition énergétique et pour la croissance verte du 17 Août 2015 impose depuis Janvier 2017, pour chaque renouvellement de la flotte, 20% de « véhicules propres ». Cette mesure a été appliquée en 2017, mais la collectivité a décidé d'aller plus loin. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône va ainsi acquérir 100 véhicules électriques sur 5 ans soit 20 véhicules par an dès 2018. Il s'agit d'un bouleversement conséquent de la flotte du Conseil départemental qui démontre par cette action son engagement en faveur de la mobilité durable.

Le développement du maillage des bornes électriques



L'achat de véhicules électriques impose une politique forte en matière de développement des bornes électriques. Un marché a ainsi été passé dès 2017 pour l'installation de bornes de recharge accélérée sur l'Hôtel du Département ainsi que sur de nombreux sites déconcentrés (Aubagne, Arles, Carnoux...). Le déploiement de ces bornes va permettre un accès étendu aux véhicules électriques des agents répartis sur l'ensemble du territoire de Provence et s'inscrit dans la démarche de protection de l'environnement sur le long terme.

Partag'auto.



Conçu dans une logique de stabilisation et d'efficacité de la flotte, Partag'Auto est un dispositif qui permet de proposer un pool de 40 véhicules au sein de l'Hôtel du Département pouvant être utilisés par l'ensemble des agents pour les déplacements professionnels. Cette flotte inclut 12,5% de véhicules hybrides. Par ailleurs, deux véhicules électriques ont d'ores et déjà été achetés en 2017 pour la cellule, et suite à l'engagement de la Présidence sur l'achat massif de véhicules propres, une proportion importante de véhicule du pool de Partag'Auto va devenir électrique. Ainsi, dans les 5 années à venir entre 3 et 5 véhicules électriques seront affectés chaque année en remplacement de véhicules thermiques. En 2022, cela représentera entre 17 et 27 véhicules électriques soit plus de 50% des véhicules de Partag'Auto.

La prise en charge des abonnements de transports en commun pour les agents

Le dispositif vise à encourager l'utilisation des transports en commun par le personnel, qu'il s'agisse de ses trajets domicile-travail ou de ses déplacements professionnels. Pour cela, le Département prend en charge les abonnements urbains à l'ensemble du réseau urbain départemental et à la SNCF, à hauteur de 70% (taux de participation plus favorable que celle prévue par la loi).

Objectif « Zéro Phyto » atteint.

La collectivité n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir ses domaines, ses routes ou espaces verts. Depuis 2012 elle a privilégié les traitements biologique, repensé les techniques (désherbage manuel, mécanique, fauchage, arrachage) et expérimenté des traitements alternatifs tels que la mise en place de nichoirs à mésanges sur le domaine de Roques-Hautes et de pièges à chenilles sur l'Île Verte.

L'introduction d'une clause d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics de la collectivité.

Depuis le mois d'Octobre 2015, le Département a notamment systématisé le recours à la clause d'insertion pour ses marchés « Bâtiments » dont le montant est supérieur à 0,5 M€ HT, et « Routiers » dont le montant est supérieur à 1 M € HT. L'effort d'insertion est fixé à un minimum de 5% du marché. Ainsi, 41 marchés publics ont intégré des clauses d'insertion sociale et professionnelle et 54 460 heures de travail ont été réservées aux publics éloignés de l'emploi.

La Fabrique de Provence » une démarche anti-gaspi.



Le Département a mis en place un circuit de recyclage des bâches publicitaires utilisées pour ses expositions temporaires. En toile « evergreen », ces bâches sont transformées en objets design (sacs, tabliers, housses d'ordinateurs portables, porte-clés) et proposés à la vente pour le grand public. Initiative innovante, la Fabrique de Provence répond ainsi à deux principes du développement durable du Département : le recyclage de matériaux coûteux et l'insertion sociale de personnes en situation de handicap. En effet, la collectivité a fait le choix de s'adresser à un Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) via une procédure de marché réservé. Ces pièces uniques sont ainsi fabriquées par les personnes en situation de handicap de l'ESAT Saint-Jean situé dans le 10^e arrondissement de Marseille, pour une production solidaire et locale à la fois.

Développer une culture commune autour de la gestion écoresponsable par les agents du Département. w



L'acquisition d'une culture commune constitue une dynamique indispensable pour permettre de mettre en œuvre ce projet territorial de développement durable. Cette démarche est globale et il est indispensable que tous les agents s'impliquent à leur niveau et au quotidien. Pour cela, la collectivité a souhaité développer des actions de sensibilisation auprès des agents s'appuyant notamment sur l'animation des cafés de l'Agenda 21. L'objectif est de présenter régulièrement les dispositifs mis en œuvre pendant le temps de la pause méridienne. Récemment le Café A21 a été l'occasion de présenter le travail des agents volontaires qui ont entretenu les ruches de l'Hôtel du Département, de proposer à la dégustation leur miel, et plus globalement de sensibiliser les agents au rôle fondamental des abeilles dans notre écosystème. Une autre session Café A21 a permis de présenter et faire essayer aux agents des véhicules hybrides du Parc Automobile du Département mis à disposition par Partag'Auto dans le but de leur proposer ces véhicules en prêt en priorité, et leur donner peut-être aussi envie de les acquérir. Ce temps d'échange et de partage permet également de proposer à la vente les créations de la Fabrique de Provence.

UNE DYNAMIQUE DE CONCERTATION À GRANDE ÉCHELLE.

Afin d'apporter des réponses partagées et cohérentes aux besoins des territoires, le Département s'est engagé dans une nouvelle dynamique territoriale de concertation favorisant « le jouer collectif ». Depuis 2015, de nombreuses instances consultatives d'échange et de parole ont vu le jour..

Exemples de dynamique de concertation

Le Conseil de Provence.



Entre juin 2015 et janvier 2016, les États Généraux de Provence, ont permis de récolter des centaines de contributions d'experts et de citoyens.

Après une trentaine de réunions thématiques, 66 auditions et en présence de 2 000 invités, cette démarche participative inédite, a permis de dresser un état des lieux, d'identifier des problèmes et de définir des pistes d'action pour améliorer le quotidien des Provençaux et préparer l'avenir. Une nouvelle instance au plus près des préoccupations des citoyens s'imposait. Le Conseil de Provence a été institué le 30 juin 2016 par une délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Cette instance rattachée à la Présidence, élabore des études et produit des analyses notamment en matière d'évolution et de transformation territoriales.

Le Conseil de Provence permettra l'élaboration et l'expression de points de vue différenciés qui nourriront l'analyse collective. Ce dispositif a donc pour objectif d'enrichir le processus délibératif et décisionnel.

Le forum annuel des Maires de Provence.



Le premier s'est tenu en septembre 2015 à l'occasion des Etats Généraux de Provence.

Fort de ce succès, l'initiative a été reconduite chaque année pour devenir un rendez-vous annuel chaque automne. Il s'agit d'une matinée de rencontre, permettant aux élus et aux services du Département d'échanger et de s'informer sur les dispositifs de l'aide aux communes.

Le Conseil Départemental des jeunes, l'avenir de la Provence.



Lors de l'assemblée plénière du 31 mars 2017 a eu lieu une grande première : l'installation du Conseil départemental des jeunes de Provence. C'était une volonté forte et affirmée de l'exécutif départemental, à l'issue des Etats Généraux de Provence : donner la parole aux jeunes et les associer aux décisions pour l'avenir du territoire.

C'est dans cet esprit qu'a été créé le Conseil départemental des jeunes de Provence. Un projet conduit en lien avec la communauté éducative qui se concrétise par la représentativité des collégiens à travers une instance qui leur est dédiée.

58 jeunes conseillers départementaux représentent les 29 cantons du département selon le principe de parité : une fille / un garçon. Leur sélection par un jury départemental s'est faite à partir d'une candidature motivée de la part des postulants. Les nouveaux Conseillers Jeunes sont suivis dans leur collège par un référent adulte désigné par le chef d'établissement. Tout au long de leur mandature qui dure deux ans, ils seront accompagnés ponctuellement par leur binôme « adulte ». L'objectif de ce dispositif est d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'un Conseiller départemental par la pratique. Cela permettra de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et de les rapprocher des institutions en les impliquant dans le processus de décision.

Pactes d'objectifs pour l'emploi



Ce nouvel outil, dont l'objectif est de rapprocher l'offre et la demande d'emploi, concrétise une nouvelle forme de partenariat avec le monde économique.

En 2017, 44 pactes ont été signés pour un montant global de subventions votées de 657 000 €, avec des structures intervenant dans les domaines suivants :

- Associations de zones d'activités ;
- Accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi ;
- Entrepreneurat salarié (Couveuses et coopératives d'activités et d'emplois) ;
- Groupements et représentants d'entreprises.

En 2018, il a été décidé de pérenniser et développer ce dispositif, avec la signature prévue de 54 pactes, soit 10 supplémentaires, tout en conservant une enveloppe budgétaire identique.



Direction Générale Adjointe Projets transversaux
Département des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département
52 avenue de Saint Just
13256 Marseille cedex 20
Tel : 04 13 31 14 63

